

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_09_29_0304	DM N°1 BUDGET PRINCIPAL	C.C DU 29/09/2022
---------------	--------------------------------	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

43 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIoT-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël- VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite - DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - NICOLE-WILLIAMS Patrick donne pouvoir à DI SANTO Laurent – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

13 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle - DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MICHALLET Damien – NASSISI Ludovic – RABUEL Guy – ROULOT Océane – TISSERAND Olivier

Secrétaire de séance : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Decisions budgetaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les budgets primitif et supplémentaire du budget général de la collectivité au titre de l'exercice 2022,

Considérant que l'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année,

Considérant qu'au regard des crédits consommés, et des chapitres suffisamment abondés par ailleurs, il apparaît nécessaire de procéder, au sein de la section de fonctionnement, aux **virements de crédits** suivants : 9 300€ pour les besoins de répartition du coût de la pépinière d'entreprise sur la commune de Bourgoin-Jallieu ; 3 500€ pour le paiement de subventions d'aide à la mobilité (PLIE) et 23 420€ des subventions AGEDEN (Gestion Durable de l'Énergie) ; 9 211,22€ pour le renouvellement de licences informatiques. Ces éléments totalisant la somme de **45 431,22€** représentent le besoin d'enveloppe supplémentaire à affecter au **chapitre 65** en prélevant cette même somme sur le chapitre des charges à caractère général (**chapitre 011**) suffisamment provisionné à cette fin ;

Considérant le besoin de régulariser une dépense 2021 n'ayant pas fait l'objet de rattachement (achat d'équipement auditif dans le cadre de l'hygiène et la sécurité) pour un montant de **6 000€** au bénéfice du **chapitre 011**, en prélevant le chapitre des charges de personnel (**chapitre 012**) suffisamment excédentaire,

Considérant le besoin d'ouvrir de **nouveaux crédits budgétaires** de **20 000€** pour le **chapitre 011** pour répondre au besoin de dépenses initialement engagées sur le budget GPRA en 2021, et de **84 712,60€** au **chapitre 67** pour les besoins remboursement de TOEM invalidé sur exercice précédent (25 000€), l'annulation de titres émis pour le Département sur l'exercice précédent (10 729€) et l'annulation d'un titre émis en doublon pour la CAF sur exercice précédent (48 983,60€) ;

Considérant le besoin de rectification des inscriptions portées sur le budget supplémentaire concernant le **chapitre 001** relatif au solde d'exécution d'investissement reporté, par une **réduction** en dépenses et recettes pour la somme de **75 990,33€** ;

Considérant le besoin de virement de crédits en section d'investissement pour un montant de **9 560,04€** du **chapitre 21** (immobilisations corporelles) au **chapitre 204** (subventions d'équipement versées) pour le fonds de concours au bénéfice de la commune de St Savin (travaux trottoirs à l'entrée du village RD143) ;

Considérant le besoin de crédits supplémentaires au **chapitre 21** aux fins de diagnostics obligatoires du barrage de l'Étang Neuf, pour un montant de **12 000€**,

Considérant qu'au regard des crédits consommés, l'opération BONA SABLA nécessite de renforcer l'enveloppe du **chapitre 23** (immobilisations en cours) destinée aux avances au concédant (SARA Aménagement) à concurrence de **100 000€** prélevés du **chapitre 21** ;

Considérant qu'il est nécessaire d'équilibrer les nouvelles dépenses proposées, il est proposé, compte-tenu de la nature intrinsèque de la dépense liée aux diagnostics obligatoires de l'Étang Neuf, de mobiliser l'autofinancement à hauteur de **12 000€** par transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement (**chapitres 021 et 023**), et, compte-tenu du besoin d'équilibre supplémentaire lié aux correctifs d'écritures de l'exercice précédent, de diminuer les crédits affectés aux dépenses imprévues de la section de fonctionnement (**chapitre 022**) à hauteur de **116 714€** sachant que les votes des BP et BS totalisent 3 624 536,60€ de crédits budgétaires sur ce chapitre ;

Il est par suite proposé de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants, présentés par chapitre et section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
CH 011 Charges à caractère général	- 19 432,00 €
CH012 Charges de personnel	- 6 000,00 €

CH 65 Autres charges de gestion courante	45 432,00 €
CH 67 Charges exceptionnelles	84 714,00 €
CH 022 Dépenses imprévues	- 116 714,00 €
CH 023 Virement à la section investissement	12 000 €
TOTAL DEPENSES	0 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
CH 001 Solde d'exécution d'Investissement reporté	- 75 990,33 €
CH 204 Subventions d'Équipements versés	9 560,04 €
CH 21 Immobilisations Corporelles	- 97 560,04€
CH 23 Immobilisations en cours	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES	- 63 990,33 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Montant
CH 001 Solde d'exécution d'Investissement reporté	- 75 990,33 €
CH 021 Virement de la section de fonctionnement	12 000,00 €
TOTAL RECETTES	- 63 990,33 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Général, ci-annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO